

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DC2023-77

Date de la convocation : 03/07/2023

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 55

Conseillers représentés : 11

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni aux Tourelles, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le dix juillet deux mille vingt-trois, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT. Le Conseil pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Présents : 001 POTRON Pierre, 002 ETIENNE Philippe, 006 NANJI Léopold, 011 PERTUS Xavier, 013 LALONDE Loïc, 015 THIERION Vincent, 016 TRISTANT Bruno, 019 LABBE José, 021 LAURENT- CHAUVET Pierre, 022 DESTENAY Roland, 025 NIZET Sylvain, 026 LOBIDEL Alain, 028 MEIS Michel, 030 DEFORGES Pierre, 031 LALLEMENT Séverine, 033 VAIRY Lionel, 034 CANNAUX Francis, 037 LEFORT Sylvie, 040 MATHIAS Frédéric, 044 POU CET Eric, 045 QUEVAL Guillaume, 046 SINGLIT Benoît, 048 FOURCART Marie Hélène, 049 ANDREY Danielle, 052 LELOUP Nathalie, 054 VALET Bruno, 060 MANCEAUX Christophe, 062 PIEROT Chantal, 064 MALVAUX André, 073 BOXEBELD Pascal, 075 GUERIN Anne Marie, 080 LORFEUVRE Gérald, 086 MACHINET Thierry, 089 VAN DEN BERGH Charles, 090 PIRAS Caroline, 091 GUILLAUME Marie Pol, 093 BOUILLON Daniel, 095 RICHELET Jean-Pol, 097 AUDEGOND Michaël, 098 BESANCON Tony, 100 CANIVENQ Roland, 101 DAUPHY Bruno, 102 BAUDART Martine, 103 BERGERY Marie Claude, 104 BOLY Francis, 105 CARPENTIER Dominique, 110 DION Valentine, 112 FESTUOT Annie, 114 HAUDECOEUR Agnès, 115 MACHINET Jean Baptiste, 117 LAMPSON Nadège, 118 LEBON Christophe, 120 PAYEN Françoise, 121 RENOLLET Hubert, 122 MAROTEAUX Nathalie,

Ont donné procuration : 007 HULOT Christian (à 011 PERTUS Xavier), 024 DE POUILLY Jean (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre), 039 LHOTEL Philippe (à 006 NANJI Léopold), 047 BECHARD Isabelle (à 040 MATHIAS Frédéric), 061 BOUILLEAUX Jean Pol (à 062 PIEROT Chantal), 069 OUDIN Hubert (à 101 DAUPHY Bruno), 081 ROBIN Dominique (à 080 LORFEUVRE Gérald), 084 FLEURY Vincent (à 100 CANIVENQ Roland), 092 MOUTON Francis (à 090 PIRAS Caroline), 106 CORNEVIN Barbara (à 103 BERGERY Marie Claude), 119 LESUEUR Patricia (à 120 PAYEN Françoise),

Secrétaire de séance : M. Thierry MACHINET

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE TECHNICIEN TERRITORIAL

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

.../...

.../... Page- Délibération DC2023-77

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi de technicien territorial pour les fonctions de graphiste / maquettiste,

Le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de TECHNICIEN à temps complet pour les fonctions de graphiste / maquettiste, à compter du 1^{er} juillet 2023.

Ses missions seront principalement :

- Concevoir graphiquement les supports dans le respect des chartes graphiques des collectivités
- Créer graphiquement des supports de communication variés pour les campagnes de communication, les événements ou les services rendus au public.
- Création de magazines municipaux et intercommunaux
- Assurer les déclinaisons web et réseaux sociaux des supports de communication print
- Créer des supports animés / motion design et maîtriser le webdesign dans son ensemble (after effect-)
- Assurer le suivi des insertions et affichages avec les prestataires
- Assurer les relations avec les imprimeurs et l'ensemble des prestataires (demande de devis, transmission de fichiers, validation de BAT-)
- Suivre et contrôler les étapes de la chaîne graphique
- Gérer la photothèque, vidéothèque et les conceptions graphiques -
- Apporter, à la demande, son appui technique aux différents services sur la réalisation graphique de leurs documents

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8, 2°.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de Technicien territorial.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE par 60 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (048 FOURCART Marie Hélène, 073 BOXEBELD Pascal, 086 MACHINET Thierry, 090 PIRAS Caroline, 091 GUILLAUME Marie Pol, 092 MOUTON Francis (Caroline 090 PIRAS)

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- De charger le Président de signer tous les actes à intervenir

Le secrétaire de séance,

Thierry MACHINET



Le Président,



Benoit SINGLIT

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le
et de sa publication ou notification le**

20 JUL. 2023

20 JUL. 2023